

Image not found or type unknown



Loyer augmenté une fois la caution rendue

Par **STEPH200612**, le **15/03/2009** à **18:37**

Bonsoir, j'ai déménagé il y a 3 mois (le 1er décembre). J'ai rendu les clés à mon ancien propriétaire le 6 décembre comme prévu. Il n'a jamais augmenté le loyer durant les deux ans où je fus sa locataire. Lorsqu'il m'a rendu la caution(il avait 2 mois pour me la rendre) le 12 février, il s'est permis de recalculer le loyer sur les 2 ans en faisant l'augmentation et de retirer la différence sur la caution, 2 mois après lui avoir rendu les clés, a-t'il vraiment le droit de faire ça? Merci de bien vouloir me répondre